

FICHE D'INSCRIPTION

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

10, rue Claessens - 1020 Bruxelles - 02/422 03 30
sec.arts@brucity.education - www.acabxl.eu
DOMAINE Arts plastiques Musique Arts de la parole Danse

COORDONNEES DE L'ELEVE Ancien élève Nouvel élève

NOM	Adresse
Prénom	Code postal et Ville
Date de naissance	GSM / Fixe
Ville de naissance	Email
Sexe : HOMME – FEMME – X	Pers. responsable
Nationalité	GSM pers. resp.
N° de registre national *	Email pers. resp.

*En vertu du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (articles 8 à 11)

Le droit d'inscription de 190 € ou 76 € (voir tableau) est à verser sur le compte BE81 3631 8534 6024 de l'Académie des Arts en indiquant le nom et le prénom de l'élève inscrit en communication.

Cours choisis	Niv.	Professeur	Implantation	Jour

Autre académie	Cours	Niveau	Période(s)

Compléter si vous vous inscrivez également dans une autre académie de l'ESAHR



CATEGORIE DU DROIT D'INSCRIPTION DE L'ELEVE

Cocher la case correspondante après lecture attentive du tableau au verso.

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> + de 18 ans | <input type="checkbox"/> 12 - 18 ans | <input type="checkbox"/> Etudiant |
| <input type="checkbox"/> – de 12 ans | <input type="checkbox"/> + de 12 ans en primaire | <input type="checkbox"/> GRAPA |
| <input type="checkbox"/> chômeur complet | <input type="checkbox"/> CPAS | <input type="checkbox"/> handicapé |
| <input type="checkbox"/> à charge chômeur | <input type="checkbox"/> à charge CPAS | <input type="checkbox"/> à charge handicapé |
| <input type="checkbox"/> chôm. en période de stage | <input type="checkbox"/> autre académie ESAHR | <input type="checkbox"/> 3 ^e enfant inscrit |
| <input type="checkbox"/> sec. art. secteur 6 | <input type="checkbox"/> sec. art. secteur 10 | <input type="checkbox"/> humanités artistiques |

Date :

Signature de l'élève majeur ou du responsable

Pour faciliter l'inscription,
merci de coller
dans ce cadre
la vignette mutuelle de l'élève


**INFORMATIONS
IMPORTANTES AU VERSO**

1. La fiche d'inscription doit être rentrée à l'Académie **AVANT le jeudi 1^{er} octobre 2020**.
2. Le montant du droit d'inscription doit se trouver **sur le compte de l'Académie AVANT le jeudi 8 octobre 2020** pour pouvoir assister aux cours !
3. De même, les attestations diverses doivent nous parvenir pour cette même date (jeudi 8 octobre 2020) !
4. L'élève s'engage à suivre toutes les périodes de cours organisées pour le(s) cours au(x)quel(s) il s'inscrit.
5. L'élève reconnaît avoir reçu un exemplaire du Projet d'Etablissement et du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Académie qu'il s'engage à respecter.

6. PARCOURS ARTISTIQUE

Êtes-vous diplômé de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) ou de l'enseignement supérieur artistique (ESA) ? OUI / NON

Le cas échéant, joindre une copie du diplôme. L'inscription ne sera prise en compte que si elle porte sur une spécialité autre que celle précisée sur le diplôme.

Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française.

SITUATION DE L'ELEVE

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

190 €	Né(e) avant le 15 octobre 2002	A	copie de la pièce d'identité
76 €	Né(e) entre le 15 octobre 2002 et le 31 décembre 2008 inclus	A	copie de la pièce d'identité
76 €	Inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	A + I	+ Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)
0 €	Moins de 12 ans né(e) après le 31 décembre 2008	A	copie de la pièce d'identité
0 €	+ de 12 ans et inscrit dans l'enseignement primaire	A + B	+ attestation de l'école primaire fréquentée en 2020-2021
0 €	Chômeur complet indemnisé	A + H4	+ attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats) ou Annexe H4 – reprenant le mois de septembre 2020
0 €	Elève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le <u>statut de chef de ménage</u> reconnu par l'ONEM	A + H4 + D	+ Annexe H4 complétée par votre organisme de paiement (CAPAC, syndicat, etc.) + composition de ménage datée au maximum de 3 mois (D)
0 €	Elève bénéficiant du revenu d'intégration	A + E	+ attestation du CPAS couvrant le mois de septembre 2020 (E)
0 €	Enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	A + E + D	cf précédent + composition de ménage datée au maximum de 3 mois (D)
0 €	Elève handicapé	A + F	+ attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AVIQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles), ou du VAPH (Flandres) couvrant le mois de septembre 2020 (F).
0 €	Enfant à charge d'un handicapé	A + F + D	cf précédent + composition de ménage datée au max. de 3 mois (D)
0 €	3 ^e enfant et les enfants suivants d'une même famille inscrit(s) dans un établissement de l'ESAHR (enfant(s) le(s) moins âgé(s))	A + H5 + D	+ preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage datée au maximum de 3 mois (D)
0 €	Droit d'inscription déjà payé dans une autre académie	A + H5	+ attestation officielle (annexe H5) émanant de l'établissement
0 €	Elève inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	A + H5	+ attestation officielle (annexe H5) émanant de l'établissement
0 €	Demandeur d'emploi en période de stage (uniquement s'il a moins de 30 ans)	A + H3 A15 ou A23	+ attestation du FOREM (Annexe H3) ou d'ACTIRIS (A15 et A23), de VDAB ou de l'ADG
0 €	Pensionné sous statut GRAPA	A + K	+ Attestation du Service fédéral des pensions (K)
0 €	Inscrit dans l'enseignement Second. artistique de transition ou qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	A + H6	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire pour 2020-2021 (Annexe H6 uniquement)
0 €	Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseign. prof. du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts déco, Arts graph., Audio. ou Orfèvrerie	A + H6	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire pour 2020-2021 (Annexe H6 uniquement)

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).